



Habitants
9 599 744

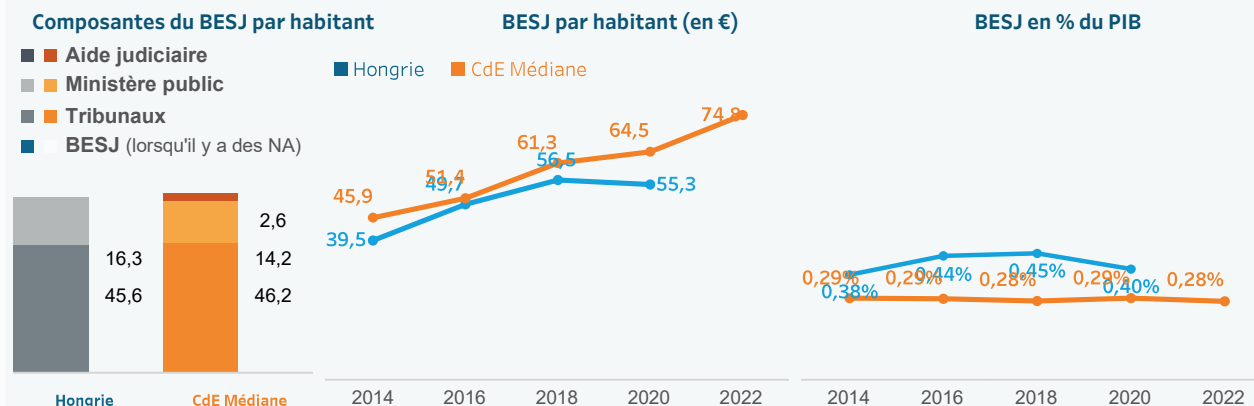


PIB par habitant
17 015 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
16 097 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



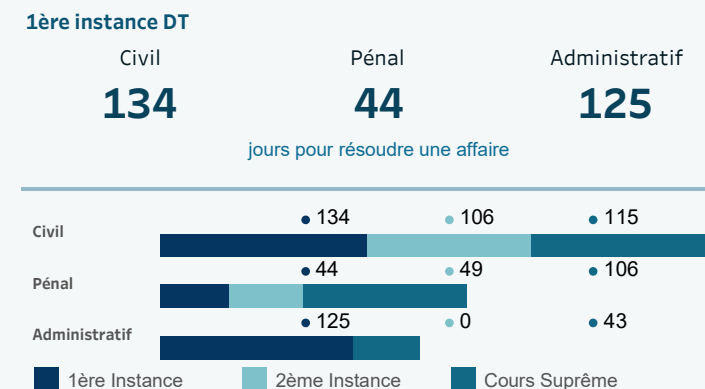
Budget : Le budget du système judiciaire de la Hongrie ne peut pas être calculé pour 2022 en raison de l'indisponibilité des données sur le budget de l'aide judiciaire. Même si le budget exécuté des tribunaux par habitant a augmenté entre 2020 et 2022, passant de 41 € à 46 €, il reste légèrement inférieur à la médiane du CdE. D'autre part, le budget du ministère public par habitant (16 €) est légèrement supérieur à la médiane du CdE.

Organisation des tribunaux : Il n'existe pas de tribunaux spécialisés en tant qu'entités juridiques distinctes. En effet, les 20 tribunaux administratifs et du travail ont été dissous le 31 mars 2020. Depuis lors, les tribunaux régionaux traitent les affaires de droit du travail en 1ère instance, tandis que les affaires administratives sont traitées par huit tribunaux régionaux au niveau régional.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : La Hongrie a un indice de déploiement des TIC de 8,5, le plus élevé d'Europe. Les TIC semblent être développés de manière similaire dans tous les domaines. Il a été indiqué que les changements législatifs récents ont rendu l'administration numérique largement accessible. Cependant, il est difficile d'estimer le taux d'utilisation en raison de données partielles sur le recours aux TIC dans les tribunaux.

Professionnels et égalité de genre : Il convient de noter que le nombre de juges a diminué depuis 2018 (de 30,15 à 27,71 juges pour 100 000 habitants), contrairement à la tendance identifiée dans la majorité des États. Les femmes sont majoritaires au sein des différentes professions judiciaires : juges, procureurs, personnel non juge et non procureur, avocats et notaires. Les femmes juges sont présentes à plus de 60% dans les trois instances, tandis que les femmes procureurs ne sont majoritaires qu'en deuxième instance (46%). En outre, 51% des présidents de tribunaux sont des femmes. En revanche, 39% des chefs de ministères publics sont des femmes.

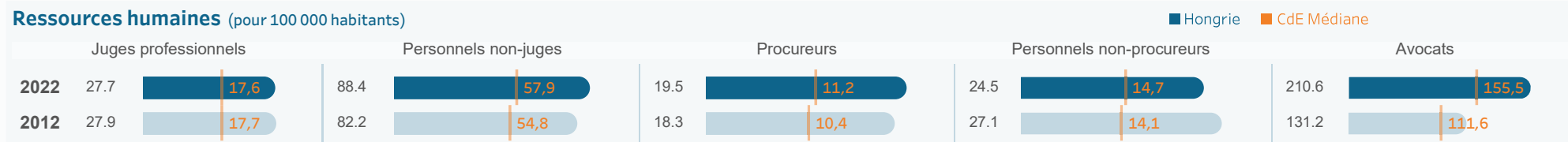
Efficacité - Disposition Time (jours)



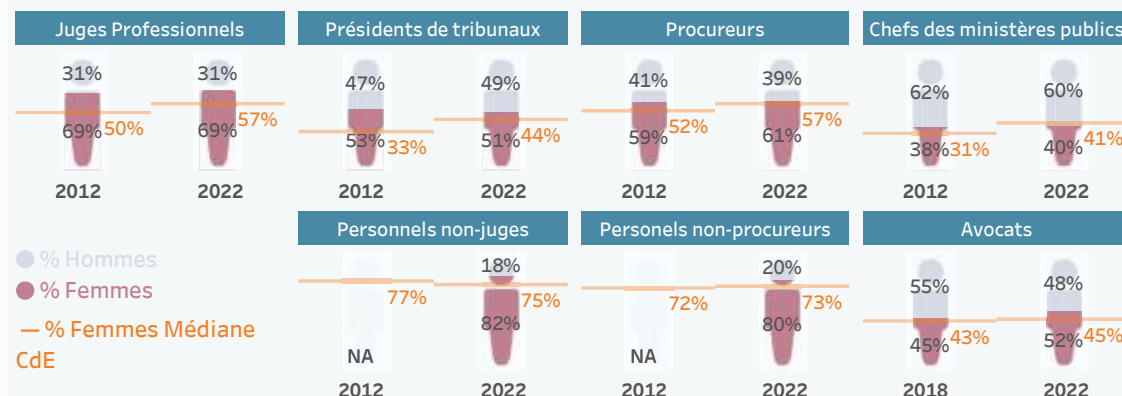
Efficacité : À l'exception des affaires pénales de la plus haute instance, tous les autres types d'affaires ont un DT bien inférieur aux médianes européennes respectives dans les trois instances. Les tribunaux de 2ème instance semblent être les plus efficaces, tandis que la justice administrative est apparue comme le domaine de droit le plus efficace.

Les données sur les affaires administratives doivent être interprétées dans le contexte des récentes réformes législatives. En effet, à partir d'avril 2020, les recours en matière administrative ont été tranchés par la Curia. Cependant, suite à un amendement législatif entrant en vigueur en mars 2022, les affaires administratives sont traitées par les "High courts" en 1ère instance et par les tribunaux régionaux en 2ème instance, tandis que la Curia est compétente en 1ère instance dans des cas exceptionnels prévus par la loi.

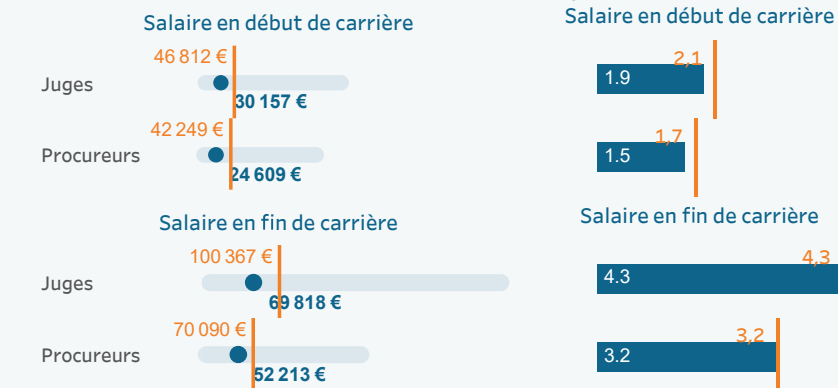
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Égalité de genre

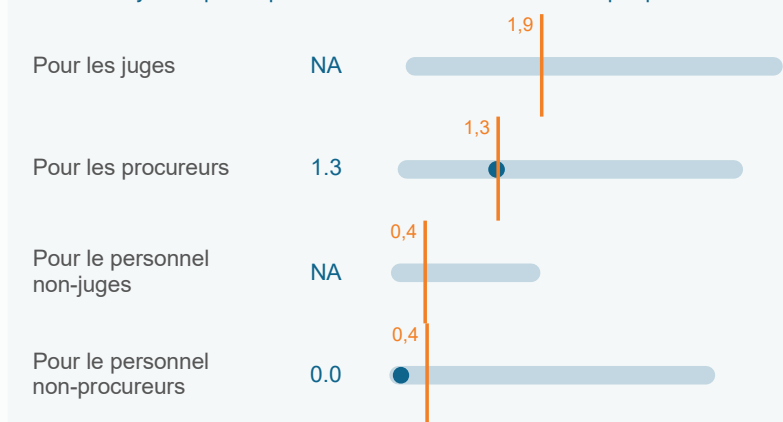


Salaires bruts absolus

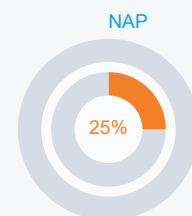


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

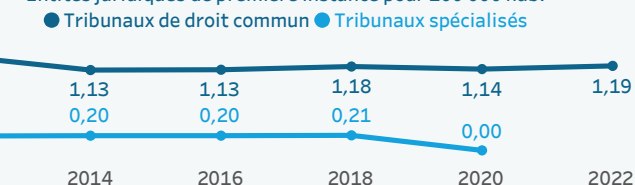


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

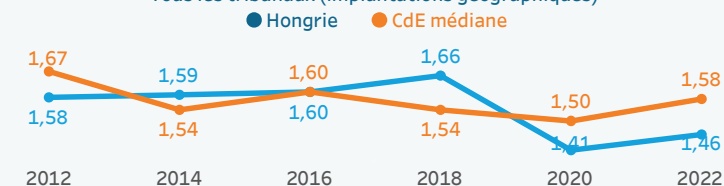


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

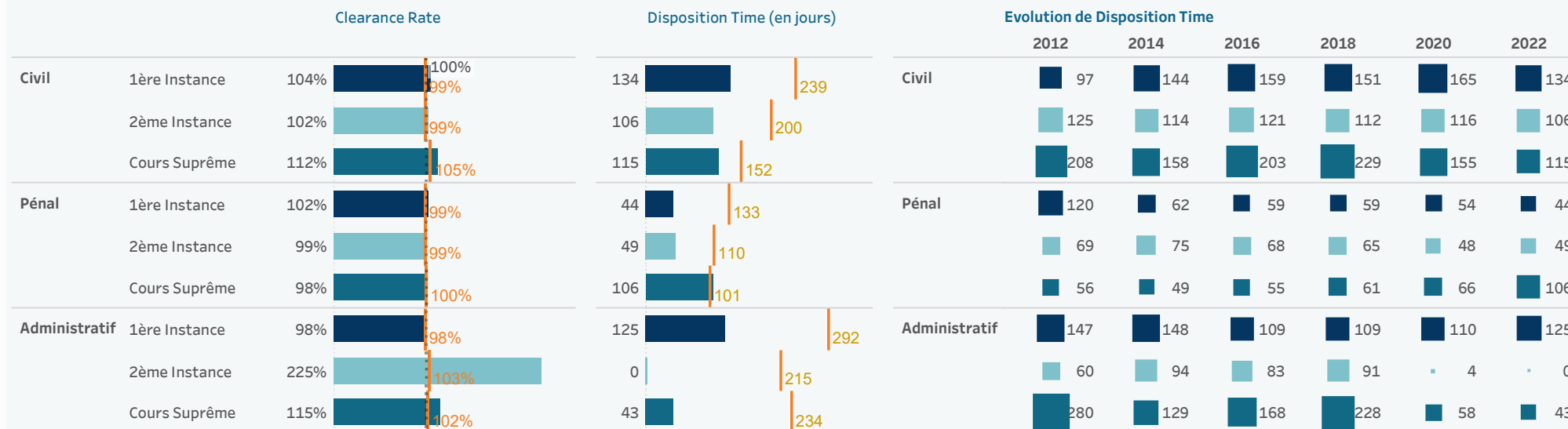
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

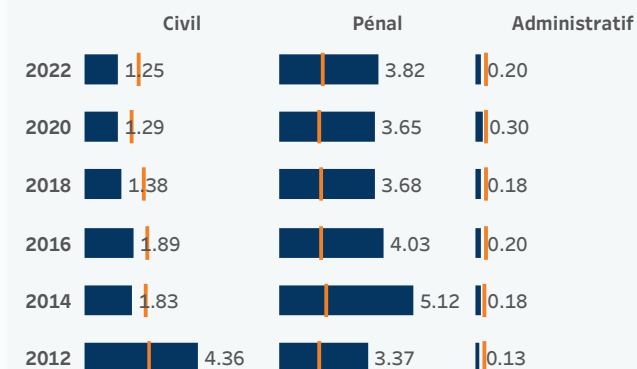
■ Hongrie
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

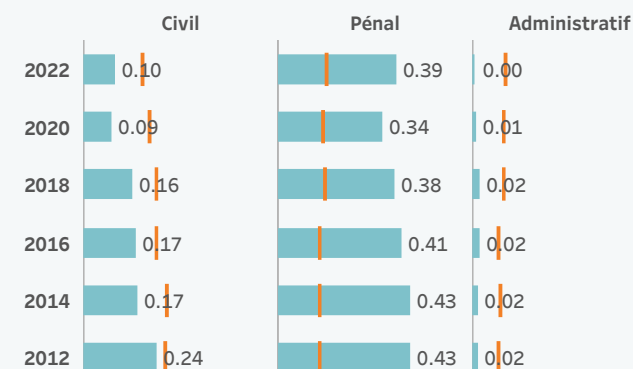


Affaires nouvelles

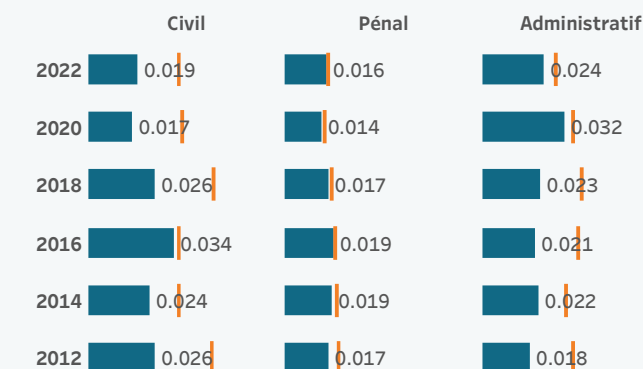
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

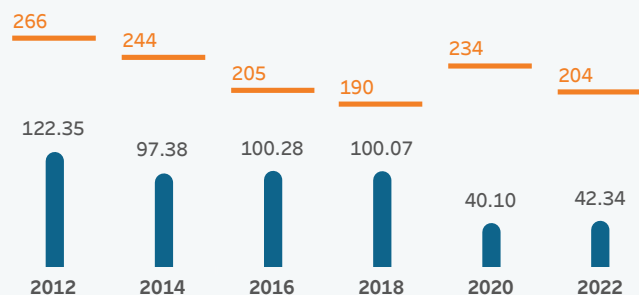


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur

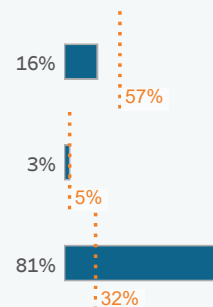


Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

Affaires portées devant les tribunaux



Répartition des affaires classées en %

■ Hongrie

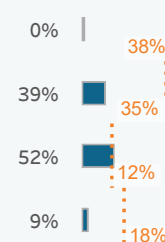
■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

Classement pour d'autres raisons



Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

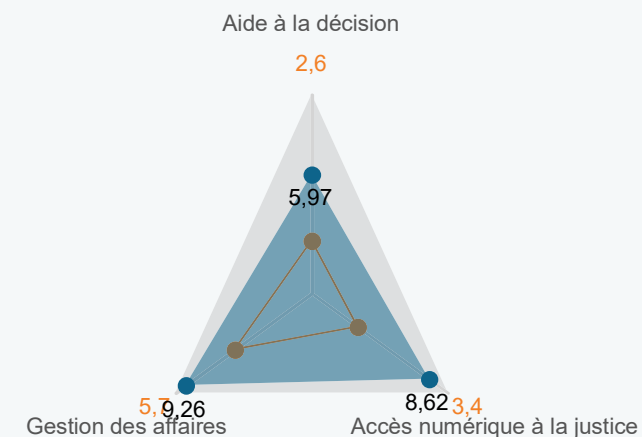
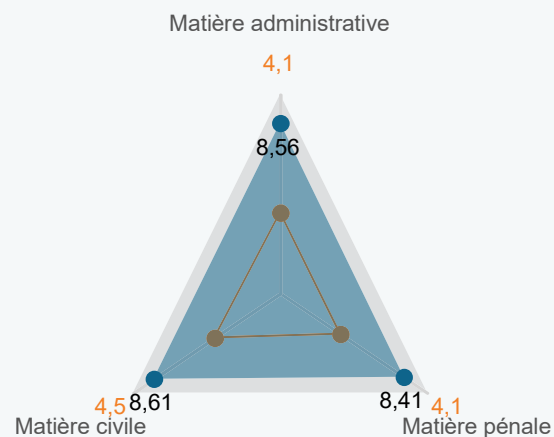
(de 0 à 10)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)

Taux de déploiement total : **8,53**Taux d'utilisation total : **5,30**

(experimental)

Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://njt.hu/>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<https://kuria-birosag.hu/hu/kuriai-dontesek>

Informations sur le système judiciaire

<https://birosag.hu/>